UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN FACULTÉ DE PHILOSOPHIE, ARTS ET LETTRES

BUREAU DE FACULTÉ: BF.11-12/01 [11 octobre 2011]

Séance ordinaire du 11 octobre 2011

La séance est ouverte à 14h sous la présidence de M. Paul-Augustin DEPROOST, Doyen.

Présents : P.-A. DEPROOST, Doyen, T. VAN HEMELRYCK, Vice-doyen, M. DEWEZ, Directeur administratif ;

Responsables des Commissions de programme : J. CHÂTEL, J.-L. DUFAYS, Ph. HILIGSMANN, A. MEURANT, Cl. OBSOMER, Fr. VAN HAEPEREN, B. VAN WYMEERSCH, J.-M. YANTE

Représentants du personnel scientifique : E. MATHEY, L. PAGACZ

Représentants du personnel administratif : Cl. DETRIXHE, J. SCHUMACHER

Représentants des étudiants : X. DEVILLERS, C. LIAGRE, M. PUISSANT, T. TRAN

Responsable de l'AGLT : A. MEURANT

Invité permanent (directeur administratif adjoint) : C. DUMONT

Invitée: L. DEGAND, D.LORIES

Excusés: R. DEKONINCK, P. SERVAIS, A.-C. SIMON

1. Approbation

1.1. <u>De l'ordre du jour de la présente séance</u>

L'ordre du jour est approuvé.

1.2. <u>Du procès-verbal de la réunion ordinaire du 30 mai 2011</u>

Le procès-verbal est approuvé.

2. Communications

2.1. Du Doyen

Le Doyen accueille les nouveaux membres du Bureau.

- 1) Commission des bacheliers : Ph. HILIGSMANN a été désigné comme président de la Commission des bacheliers et s'est vu confier la tâche prioritaire de dresser un état des lieux des mineures FIAL et d'y assortir une proposition pour une restructuration des choix de mineures en faculté.
- 2) Représentation à la CRI-UCL: suite à une demande des autorités, le Doyen a demandé à P. SERVAIS de poursuivre son mandat de représentant facultaire à la Commission des relations internationales de l'Université. Le Doyen rappelle que le mandat de Paul Servais à la présidence de la CRI facultaire arrivera à échéance à la fin de cette année académique.
- 3) Représentant FIAL au Conseil du Secteur : consécutivement à l'élection de D. LORIES à la présidence de l'Institut supérieur de philosophie, la faculté devra désigner un autre représentant au Conseil de secteur. Le Doyen a proposé le nom de M. DUPUIS (qui a accepté).
- 4) Statistiques de rentrée : sur la base des chiffres disponibles au 08/10/2011, FIAL est la seule faculté du Secteur dont le nombre d'étudiants de première génération décroît ; le Doyen note qu'à l'intérieur

de la faculté, tous les programmes enregistrent une baisse d'inscription des premières années de bachelier sauf CLAS. Dans l'ensemble, contrairement à l'année dernière, les chiffres d'inscription sont en baisse pour FIAL, ce qui aura une conséquence sur le budget F+E de 2012. Par ailleurs, les chiffres définitifs des inscriptions ne seront connus qu'à la date du 30 novembre et confirmeront ou non la baisse observée jusqu'à présent.

- 5) Soirées CIO: le Doyen rappelle aux responsables des Commissions de programmes l'importance de la participation aux soirées d'informations CIO. Il invite les présidents de CP à relayer cette information auprès de leurs membres et à réserver un accueil favorable aux demandes d'informateurs adressées par F. FLAMINI.
- 6) Postes académiques: les Autorités ont annoncé la mise en œuvre de la planification des ouvertures de postes académiques pour la période 2014-2016. Les doyens recevront prochainement des informations détaillées à propos des postes qui seront ouverts durant la période considérée. Pour rappel, en FIAL, trois postes seront ouverts en 2012 pour entrée en fonction en 2013: un poste à temps plein en didactique du français langue étrangère et seconde, un poste à temps plein en linguistique néerlandaise et générale, un poste à temps plein en philosophie du langage, philosophie analytique et phénoménologie du sujet; les deux derniers postes seront ouverts selon la procédure interne en vue de l'académisation de chercheurs permanents du F.R.S.-FNRS.
- 7) *Invités*: Le Vice-recteur J. GRÉGOIRE a également annoncé le lancement de la procédure d'évaluation des enseignants invités dont le mandat viendra à échéance au plus tard le 30.09.2012 et qui sont invités depuis au moins cinq ans. La commission chargée de cette évaluation sera composée, sur la base des principes arrêtés l'an dernier (cf. PV BF.10-11/01 p. 6):
 - Doyen
 - Vice-doven
 - Un membre du personnel académique externe à la faculté
 - 4 représentants des domaines
 - o Philosophie
 - o Information et communication
 - o Langues et lettres
 - O Histoire et histoire de l'art
 - Directeur administratif

Le Doyen propose Ch. DE VISSCHER comme membre du personnel académique externe à la faculté. Les membres du Bureau s'accordent sur ce nom.

- 8) Secteur SH: les doyens et présidents d'institut poursuivent leurs travaux préparatoires à la réorganisation du secteur des sciences humaines.
- 9) Modification de l'arrêté « Passerelles » : à la demande de l'ULB, les doyens « Philo et lettres » de la Fédération WB se sont réunis le 4 octobre dernier pour demander une modification de l'arrêté « Passerelles ». Cette demande portait essentiellement sur l'ajout de passerelles pour le master en langues et littératures modernes, orientation orientales, oubliées dans la rédaction du décret ; les doyens ont souhaité profiter de cette opportunité pour suggérer d'autres demandes. Dans ce contexte, le Doyen souhaite recueillir l'avis des présidents des Commissions de programmes de la faculté.
- 10) AEQES: le cursus de « Langues et lettres » sera évalué par l'AEQES (Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur) en 2013-2014. La commission Qualité du CIUF (Conseil interuniversitaire de la Communauté française) demande de lui faire des propositions d'adaptation des indicateurs (qui permettent de composer le rapport) et de lui transmettre les coordonnées d'experts potentiels. Le Doyen enverra les documents aux présidents des commissions de programme concernées (GLOR, ROM, GERM, ROGE, LAFR et LING). Ces propositions doivent être communiquées à L. TEMPELS, coordinatrice-qualité UCL au sein de la Commission qualité du CIUF,

pour le 31 octobre 2011. Le Doyen rappelle également qu'un coordonnateur devra être désigné pour l'ensemble de l'évaluation « Langues et lettres ».

2.2. Du Vice-doyen

Le Vice-doyen fait état de l'avancement du renouvellement du mobilier des bureaux en SH09.

2.3. Du Directeur administratif

- a) Le Directeur administratif annonce que l'aménagement des cagibis imprimantes (3^e étage : ailes b et c ; 4^e étage : aile b) est programmé du 2 au 18 novembre. Ces travaux occasionneront quelques désagréments sonores. Pendant la durée des travaux, les imprimantes de l'aile c3 seront déplacées dans le local c364.
- b) M. DEWEZ rappelle que les demandes adressées à la cellule logistique événements doivent être introduites suffisamment tôt pour que N. COISMAN et C. TESTELMANS puissent organiser leur travail.

2.4. Questions orales

Concernant les chiffres d'inscription, Fr. VAN HAEPEREN prend note des baisses enregistrées en faculté, mais fait remarquer qu'il importera de comparer les « résultats » des autres facultés de lettres au sein de la Communauté française.

Par rapport aux soirées CIO, plusieurs membres du Bureau font part de l'inflation des séances d'information sur nos programmes.

Ph. HILIGSMANN propose que, pour répondre efficacement aux manques en informateurs, outre les courriels génériques envoyés à l'ensemble de la faculté par F. FLAMINI, les demandes soient adressées spécifiquement aux présidents de CP, pour relais au sein de leur Commission.

Ph. HILIGSMANN souhaiterait un retour sur l'enquête « Facteurs liés à la remise différée du mémoire de master ». T. VAN HEMELRYCK répond que le point sera prochainement mis à l'ordre du jour de la Commission de l'enseignement.

3. Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE)

3.1. Politique UCL : présentation du rapport COPTICE. Invités : M. LEBRUN et présidents des instituts adossés (IACCHOS, IL&C, INCAL et ISP)

Après une brève introduction sur la place du numérique et des technologies dans l'Université, tant au niveau « enseignement » que « recherche », M. LEBRUN présente un PPT « Vers une UCL davantage numérique », qui résume les travaux et chantiers du CopTice (Comité de pilotage pour les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'enseignement), GAT du CEFO (Conseil de l'enseignement et de la formation ; pour une présentation complète, voir : PV du CEFO du 07 juillet 2011 et Rapport d'activités 2011 du CEFO, disponibles après identification : http://www.uclouvain.be/145603.html et http://www.uclouvain.be/167466.html).

J. SCHUMACHER fait un bref historique des projets facultaires en matière de TICE depuis 1998 et présente le projet *Itinera Electronica* (ainsi que ses projets connexes), qui génère de nombreuses consultations, notamment en France. Etant donné que les FDP, qui ont permis la mise sur pied de

nombreux projets, n'ont pas de caractère structurel, J. SCHUMACHER s'interroge sur la manière de pérenniser le financement de l'appui technologique aux enseignements.

A. MEURANT constate que malgré l'expertise acquise par la faculté dans le cadre du projet *Itinera Electronica* et la portée internationale de celui-ci, peu de contacts ont été établis avec l'IPM.

Comme le FDP ne peut devenir un fond récurent, M. LEBRUN fait état des démarches de l'IPM auprès d'autres universités pour développer des modules spécifiques (en lien avec iCampus) qui génèrent des ressources permettant d'engager du personnel.

Le Doyen remercie M. LEBRUN pour son intervention, qui fait ressortir l'investissement de l'UCL dans les TICE et la nécessité de mutualiser plus efficacement les ressources disponibles.

3.2. Politique facultaire : réflexion et prospective

Le Doyen rappelle que, pour autant que des besoins aient été identifiés, la faculté et les instituts envisagent d'éventuellement affecter le poste actuellement occupé par J. SCHUMACHER à l'informatique en lien avec l'enseignement et la recherche. Le Doyen précise qu'il ne s'agit donc pas d'identifier des projets qui pourraient être encadrés et portés par ce poste, mais plutôt de dégager des compétences transversales et spécifiques qui constitueraient le profil de ce poste, mutualisé entre instituts et faculté.

L. DEGAND confirme que l'idée de mutualisation d'un poste informatique entre instituts avait émergé lors de la réunion de janvier 2011. Cependant, elle fait remarquer que la logique de mutualisation des ressources est biaisée, compte tenu des disparités en termes de personnel administratif entre les instituts adossés à la faculté. Pour ce qui concerne l'informatique, elle fait remarquer que le statut du CENTAL doit encore être clarifié, de même que le métier d'informaticien de recherche est en cours de définition au sein de l'université dans le cadre d'un GAT mis sur pied à l'initiative du Pro-recteur à la recherche, V. YZERBYT.

Dans ce contexte, L. DEGAND précise que les urgences en termes d'affectation de moyens en personnel ne touchent plus prioritairement l'informatique.

Fr. VAN HAEPEREN fait remarquer que, dans le cadre des préoccupations facultaires actuelles, d'autres initiatives ou projets mériteraient peut-être l'apport de ressources. Elle préconise de réfléchir aux acquis d'apprentissage à partir de nos programmes afin de déterminer si les TICE constituent une priorité. Un bref débat s'en suit sur les priorités en matière d'enseignement – en lien ou non avec les TIC – tels que le critère de massification, etc.

En tant que membre CORSCI du conseil scientifique du FDP, E. MATHEY fait remarquer que, alors qu'auparavant l'insertion d'une dimension technologique dans un enseignement témoignait de son caractère novateur, actuellement l'alliance des deux ne constitue plus une nouveauté, mais une constante. Par ailleurs, de nombreux projets présentés sous le label « TICE » sont en fait des projets de recherche.

T. VAN HEMELRYCK s'interroge si, compte tenu de la non-nécessité d'un 0,5 EFT poste informatique pour les instituts adossés, l'ouverture d'un EFT informatique lié à l'enseignement serait plus justifiée si elle pouvait s'inscrire dans une perspective de mutualisation sectorielle des moyens.

Le Doyen suggère qu'A. MEURANT et lui-même prennent contact avec l'IPM pour envisager la pérennisation du projet *Itinera Electronica*. Il conclut que, vu la redéfinition des priorités au sein des instituts, la Faculté doit réexaminer le dossier d'affectation des ressources facultaires identifiées avec les instituts adossés.

4. Budget

4.1. Demandes de soutien aux activités pédagogiques 2011-2012 : examen

Les Commissions de programme ARKE et THEA ont introduit des demandes de soutien financier aux activités pédagogiques récurrentes.

Sur la base de l'examen des dossiers, on propose d'octroyer une subvention globale par année d'études calculée au départ du nombre d'étudiants inscrits par activité subventionnée; il revient à la CP de répartir le subside sur les activités concernées. On rappelle qu'outre le F+E facultaire, d'autres voies de financement sont envisageables; à ce propos, l'AGL a élaboré un *guide des fonds* (cf. http://www.aglouvain.be/site/index.php/services/57-gdf.html).

Concrètement, on propose de financer les activités étudiantes pour 2011-2012 comme suit :

- ARKE11BA: 10 euros/étudiant; 1 activité
- => soit un total de 740 euros
- ARKE12BA et 13BA : 20 euros/étudiant ; 3 activités en 12BA et une activité en 13BA
- => soit un total de 2780 euros.
- THEA: 30 euros/étudiant
- => soit un total de 1170 euros.

Les membres du Bureau s'accordent sur cette proposition pour 2011-2012. Les CP sont invitées à réintroduire une demande de financement chaque année.

4.2. Défraiement des déplacements des jurys des leçons publiques : bilan

Rappel est fait du contexte de la demande de défraiement des trajets pour les membres du personnel participant aux jurys des leçons publiques lors de la session de juin auprès du président du Conseil des agrégations, Gh. CARLIER (cf. PV BF.10-11/05 [22.02.11]). L'application de la mesure a généré 292,01 euros de remboursement pour les agrégations ROM, GLOR et ARKE; les agrégations GERM et EFIL n'ont pas introduit de demandes de remboursement (pour rappel : l'agrégation HIST n'était pas concernée par cette mesure en 2011). On propose de soumettre à Gh. CARLIER la reproduction de la mesure pour l'année académique 2012 et l'octroi d'un budget de 1000 euros (agrégation HIST incluse).

Les membres du Bureau s'accordent sur cette proposition.

4.3. Soutien financier aux éméritats : bilan

On rappelle que la faculté octroie 500 euros de financement lors du départ à l'éméritat d'un membre du personnel académique au cadre.

Sans préjuger des festivités organisées au sein des différentes CP, le Doyen propose que la traditionnelle fête facultaire soit dorénavant consacrée à célébrer les départs, à l'éméritat et à la pension, de l'ensemble des membres du personnel (académique et administratif). On précise que la date pourra varier en fonction du calendrier et des tâches incombant à la CLE.

Les membres du Bureau s'accordent sur cette proposition.

5. Demande de modification du CGT

Les délégués CORSCI présentent les propositions de modification du formulaire et du vade-mecum du CGT. Outre des modifications de détails voici les principales modifications touchant le vade-mecum (en italique et barré dans le texte ci-dessous) :

- 1. Les assistants du cadre de l'U.C.L. complètent chaque année un C.G.T. Ce document ne concerne pas les boursiers U.C.L. et les boursiers *F.R.S.-FNRS*.
- 2. Le contrat, dûment rempli et signé par l'assistant, son promoteur de thèse et le responsable de la commission de programme, doit être impérativement retourné au secrétariat facultaire avant le Bureau du mois de novembre de chaque année académique afin d'être visé par le doyen. L'original est archivé au décanat et chaque partie en reçoit une copie. A charge des commissions de programme de faire les copies.
- Chaque membre du P.S.T. remplira son contrat de gestion des tâches en se basant sur la grille de référence des valeurs horaires pour toutes les activités, fixée par son département sa commission de programme.
- 4. Chaque département commission de programme est tenue de rédiger un document assignant une valeur horaire de référence à chaque tâche mentionnée dans le C.G.T., hormis les tâches de recherche doctorale. Cette estimation peut prendre la forme d'un coefficient pour les tâches d'encadrement (1 h de présentiel = 3, 4 ou 5 heures de travail) ou d'un forfait (telle tâche administrative = x heures de travail) permettant de calculer le temps de travail global de chaque assistant sur base annuelle.
- 5. Dans le cadre des tâches de service, chaque membre du P.S.T. est tenu d'inclure dans son C.G.T. des participations à la surveillance d'examens en grands auditoires et des participations aux séances d'information sur les programmes de la Faculté (soirées CIO, etc.) au prorata de son taux d'occupation.
- 6. En cas de litige ou de circonstances exceptionnelles, appréciées par le doyen, des modifications et amendements peuvent être apportés au C.G.T. en cours d'année académique.
- 7. Il est souhaitable que chaque commission de programme procède à l'évaluation annuelle des C.G.T., notamment dans la perspective de répartition des tâches d'encadrement de l'année académique à venir.
- 8. Rappelons que selon l'art. 61 du *Règlement administratif des membres du corps scientifique*: « Nul membre du personnel scientifique ne peut être tenu de consacrer à des fonctions d'enseignement et d'assistance scientifique, telles que définies à l'article 12, plus de la moitié de la durée de son temps de prestation requis sur l'ensemble de l'année académique. ». Sachant qu'une année correspond à 1800 heures de travail, un assistant à temps plein preste un maximum de 900 heures de tâches en dehors de sa recherche doctorale.
- L'Université a arrêté la définition de *DEA intégré* (cf. C. Ac. 4/12/2000 et modalités : C. Ac.25/03/2002 et Conseil Rectoral 30/10/2002) ; dès lors, le DEA doit être La formation suivie dans le cadre des Écoles doctorales est répertoriée dans les tâches de recherche ou de formation effectuées dans le cadre du doctorat.
- 10. On se reportera au document suivant, dans les règlements et procédures de l'U.C.L. : http://www.crct.ucl.ac.be/ucl/GestiondestachesPST.pdf.

Ces ajustements sont reportés dans le formulaire du CGT.

Les membres du Bureau s'accordent sur ces modifications. Le formulaire et le vade-mecum corrigés sont disponibles sur le site facultaire (après identification) : http://www.uclouvain.be/274444.html

6. Activités du service emploi 2011-2012

6.1. Proposition pour 2011-2012. Invitée: Fr. Rosart

Fr. ROSART rappelle qu'en 2010 avait été organisée une journée de l'emploi (cf. http://www.uclouvain.be/317299.html), tandis qu'en 2011 les *mercredis de l'emploi* avaient permis aux étudiants de rencontrer des diplômés travaillant dans différentes filières d'emploi, et d'obtenir des renseignements sur les démarches à suivre pour trouver un emploi. En 2010, le Doyen avait émis l'idée de voir se répéter la journée tous les deux ans. Cependant, vu l'investissement logistique de la première formule, pour une satisfaction et un succès égaux auprès des étudiants, Fr. ROSART propose de réitérer les mercredis de l'emploi.

6.2. Politique facultaire et décision pour 2011-2012

Br. VAN WYMEERSCH pose la question des relais que peuvent constituer les associations d'anciens.

L. TRAN soutient la formule des mercredis de l'emploi qui, contrairement à celle de la soirée, permet aux étudiants de participer à l'ensemble des activités sans devoir faire un choix.

Après discussion, les membres du Bureau s'accordent pour que la formule « mercredis de l'emploi » soit reconduite pour 2012. Ils souhaitent également que les présidents des Commissions de programmes (ainsi que la Conseillère aux études) soient consultés et partie prenante dans l'organisation de ces mercredis de l'emploi.

7. Divers

- L. TRAN relaie une remarque des étudiants concernant le manque de place dans les salles informatiques compte tenu de la présence d'étudiants n'utilisant pas les ordinateurs et la possibilité de réglementer l'accès à ces salles ; le Doyen suggère de transmettre la question à J.-L. MARTOU.
- E. MATHEY soumet une demande du PST facultaire quant à l'élargissement des heures d'ouverture et de fermeture de la bibliothèque, notamment le matin pour permettre un accès aux bureaux avant le début des cours. On suggère de transmettre la question à la Directrice de la BFLT, D. MEURS.

La séance est levée à 17h45.

Paul-Augustin DEPROOST, Doyen Michèle DEWEZ, Directeur administratif Tania VAN HEMELRYCK, Vice-doyen